



## **Alcool au volant : nouvelle mesure pour les transporteurs routiers de personnes à partir de 2009**

Le Comité Interministériel de la Sécurité Routière (CISR) qui définit la politique du gouvernement en matière de sécurité routière, qui décide des mesures à mettre en œuvre et en vérifie l'application, s'est réuni ce mercredi 13 février 2008 sous la présidence du Premier ministre, en présence des ministres concernés par le sujet dont le secrétaire d'Etat chargé des Transports.

Le CISR poursuit ses engagements dans la lutte contre l'insécurité routière par le renforcement des contrôles et des sanctions, des actions spécifiques de lutte contre l'alcool et les stupéfiants au volant, l'amélioration de la sécurité des infrastructures mais aussi par une meilleure formation des conducteurs.

Pour atteindre ces objectifs, le CISR a adopté diverses mesures parmi lesquelles l'obligation pour 2009 d'équiper tous les cars scolaires d'un éthylotests anti-démarrage.

L'expérimentation « éthylotest anti-démarrage » est menée depuis 2004, dans le cadre de la lutte contre l'alcool au volant, par l'association Prévention Routière en Haute-Savoie sur une centaine de conducteurs et sera donc, étendue à toute la France en cas de délit de conduite sous l'emprise de l'alcool.